



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.3

Numéro de la demande : 2015-1400
Demande : Nouvelle étiquette de produit – Nombre d'applications ou fréquence d'application
Produit : Appâts à fourmis Raid Max 2
Numéro d'homologation : #####
Matières actives (m.a.) : Abamectine
Numéro de document de l'ARLA : 2585907

Objet de la demande

La présente demande vise l'homologation d'appâts à fourmis d'usage domestique – les appâts à fourmis Raid Max 2 – contenant la matière active abamectine et réservés à un usage intérieur, sur la base du produit précédent – les appâts à fourmis Raid 3 (numéro d'homologation 27250).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation de l'exposition toxicologique ou alimentaire n'est requise pour la présente demande.

Le profil d'emploi des appâts à fourmis Raid Max 2 est compatible avec le profil d'emploi actuel de l'abamectine. Par conséquent, l'exposition des personnes qui mettront en place les points d'appât, ainsi que les expositions des personnes (y compris les enfants) aux résidus de l'abamectine après la mise en place, ne devraient pas donner lieu à des expositions supérieures aux expositions associées aux emplois actuellement homologués de l'abamectine dans les appâts.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour cette demande.

Évaluation de la valeur

Sur la base des produits précédents, des justifications et d'une étude sur l'efficacité, il est recommandé d'utiliser un (1) gramme d'appât par point d'appât pour la suppression des fourmis. Comme les appâts à fourmis doivent être remplacés tous les trois mois, la réduction du nombre d'appâts par point d'appât réduira le gaspillage, en diminuant le nombre d'appâts non utilisés.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et elle les juge suffisants pour appuyer l'homologation des appâts à fourmis Raid Double Action 3.

Références

A. Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

ARLA Numéro de document	Référence
2505873	2014, Sonic Welded Thermoformed RPETG Single Well/4-door Oval Bait Station Filled with Placebo – 2 Count Test (RB), DACO: 5.14
2505874	2014, Sonic Welded Thermoformed RPETG Single Well/4-door Oval Bait Station Filled with Placebo – 12 Count Test (RB), DACO: 5.14
2505875	2015, Packaging Component Specification: Raid Ant Baits, DACO: 5.14
2505876	2015, Packaging Component Specification: Raid Double Control Ant Baits, DACO: 5.14
2508899	2015, Use Description/Scenario (Application And Post Application), DACO: 5.2
2522322	2014, Child Resistant Packaging Protocol For Sonic Welded Thermoformed RPETG Single Well/4-door Oval Bait Station Filled with Placebo – 2 Count Test (RB), DACO: 5.14
2522323	2014, Child Resistant Packaging Protocol For Sonic Welded Thermoformed RPETG Single Well/4-door Oval Bait Station Filled with Placebo – 12 Count Test (RB), DACO: 5.14
2522324	2015, Confidential Business Information Reference Document, DACO: 5.14 CBI
2495161	2015, Rationale for Ant Bait Fill Weight Reduction, DACO 10.6
2581694	2013, Project Pollen - Bait Consumption of SCJ Ant Bait Bases w/ Active Test Data (raw data), DACO: 10.2

B. Additional Information Used

PMRA Document Number	Reference
2409268	U.S. EPA (2012), Standard Operating Procedures for Residential Pesticide Exposure Assessment. EPA: Washington, DC. Revised October 2012

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.